



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 19 avril 2016
3003 Berne-Wabern, le 18 avril 2016

Le mois de mars 2016 / 1^{er} trimestre 2016 en un coup d'œil

	Mars 2016	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016
Etrangers (population résidente permanente)	2'004'263	-	-
Solde migratoire (population résidente permanente)	4'239	22'928	15'027
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'426	97'773	94'154
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'699	21'165	21'892
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	763	1'573	1'821
Dérogations aux conditions générales d'admission	324	824	932
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'333	11'832	10'880
Naturalisation	3'354	6'257	8'789

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	5
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	9
3.1. Actifs UE-17/AELE	9
3.2. Actifs UE-8	10
3.3. Contingents UE-2	11
3.4. Contingents Croatie	11
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	11
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	12
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	13
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	14
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	15
4. Taux de chômage	17
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	18
6. Regroupement familial	19
7. Naturalisations	21
8. Autorisations d'établissement C octroyées	22
9. Définitions	23

1. Population étrangère au 31.03.2016

Population étrangère résidente permanente			
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %
Total	1'967'844	2'004'263	1.9
UE-28/AELE	1'343'498	1'371'572	2.1
UE-17	1'225'254	1'244'379	1.6
UE-8	66'764	75'017	12.4
UE-2	17'364	18'744	7.9
Croatie	30'192	29'476	-2.4
Ressortissants d'Etats tiers	624'346	632'691	1.3

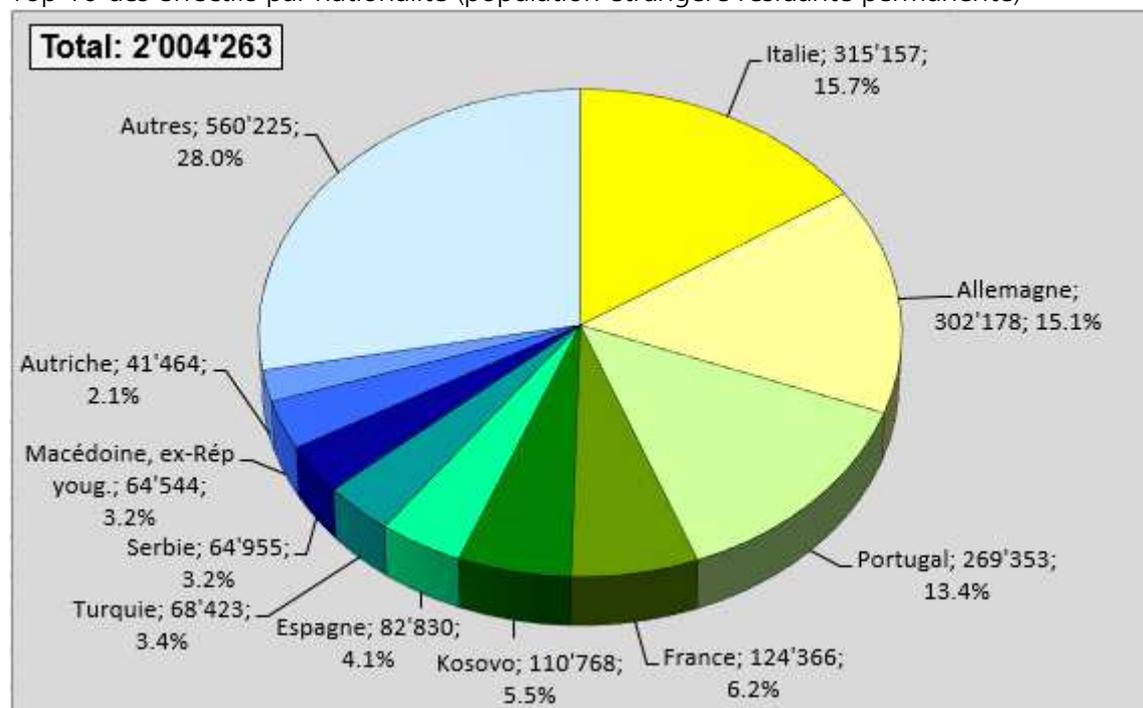
Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'004'263	100.0	36'419	1.9
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	26'620	1.3	-1'446	-5.2
Autorisations de séjour	683'641	34.1	19'285	2.9
Autorisations d'établissement	1'294'002	64.6	18'580	1.5

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %
Total	58'555	53'921	-7.9
UE-28/AELE	47'516	43'814	-7.8
UE-17	36'332	33'523	-7.7
UE-8	8'533	7'992	-6.3
UE-2	2'383	1'987	-16.6
Croatie	173	211	22.0
Ressortissants d'Etats tiers	11'039	10'107	-8.4

Source : SYMIC

- En mars 2016, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En mars 2016, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 81.2% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18.8% restants provenaient d'Etats tiers.

Top 10 des effectifs par nationalité (population étrangère résidente permanente)



Source: SYMIC

Top 5 des hausses et des baisses d'effectifs¹

Nationalité	Augmentation par rapport à l'année précédente	Nationalité	Diminution par rapport à l'année précédente
France	5'136	Serbie	-3'541
Italie	3'957	Turquie	-910
Portugal	3'682	Croatie	-716
Kosovo	3'490	Bosnie et Herzégovine	-665
Pologne	2'781	États-Unis d'Amérique	-628

Source: SYMIC

Principaux mouvements de la population étrangère résidente permanente

Hausse et baisses d'effectifs	Année	
	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016
Solde migratoire	22'928	15'027
Solde naturel de la population étrangère	4'216	4'295
Solde de nationalité	-6'331	-8'865

Source: SYMIC

¹ Les chiffres les plus importants concernent le Kosovo et la Serbie puisqu'une grande partie des ressortissants kosovars changent seulement maintenant leur nationalité de la Serbie au Kosovo.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)²

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Total	12'830	10'990	-14.3	39'088	35'309	-9.7
UE-28/AELE	9'156	7'532	-17.7	28'189	24'396	-13.5
UE-17	7'523	6'179	-17.9	23'354	20'414	-12.6
UE-8	1'296	1'052	-18.9	3'873	3'077	-20.6
UE-2	270	240	-11.1	760	704	-7.4
Croatie	38	31	-18.4	129	115	-10.9
Ressortissants Etats tiers	3'675	3'458	-5.9	10'899	10'913	0.1
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Total	7'865	7'816	-0.6	28'244	24'495	-13.3
UE-28/AELE	6'057	5'905	-2.5	22'815	19'310	-15.4
UE-17	4'096	3'965	-3.2	17'269	14'290	-17.3
UE-8	1'398	1'349	-3.5	3'916	3'504	-10.5
UE-2	536	544	1.5	1'528	1'377	-9.9
Croatie	22	36	63.6	59	97	64.4
Ressortissants Etats tiers	1'808	1'911	5.7	5'429	5'185	-4.5

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Total	9'452	8'124	-14.0	28'541	26'375	-7.6
UE-28/AELE	6'941	5'791	-16.6	20'901	18'750	-10.3
Ressortissants Etats tiers	2'511	2'333	-7.1	7'640	7'625	-0.2

Source : SYMIC

² Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour des mois de janvier à mars 2016: 2'982 (population étrangère résidente permanente) ; 1'255 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)³

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Total	6'373	6'194	-2.8	16'892	18'830	11.5
UE-28/AELE	4'643	4'624	-0.4	12'578	13'728	9.1
UE-17	4'138	4'075	-1.5	11'178	12'161	8.8
UE-8	352	393	11.6	987	1'165	18.0
UE-2	86	102	18.6	281	250	-11.0
Croatie	33	34	3.0	61	85	39.3
Ressortissants Etats tiers	1'730	1'570	-9.2	4'314	5'102	18.3
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Total	5'353	4'289	-19.9	16'212	14'189	-12.5
UE-28/AELE	4'319	3'592	-16.8	13'296	11'538	-13.2
UE-17	2'975	2'613	-12.2	8'986	8'017	-10.8
UE-8	1'031	719	-30.3	3'278	2'491	-24.0
UE-2	293	250	-14.7	972	978	0.6
Croatie	9	2	-77.8	34	24	-29.4
Ressortissants Etats tiers	1'034	697	-32.6	2'916	2'651	-9.1

Source : SYMIC

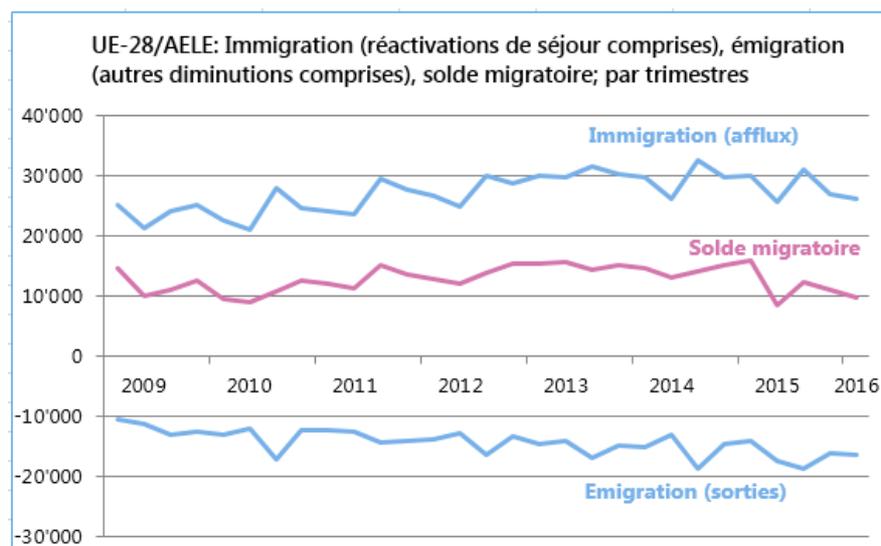
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente de janvier à mars 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-34.5%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à mars 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-9.7%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à mars 2016 a augmenté par rapport à la même période de l'année précédente (+11.5%).

³ Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier à mars 2016 : 4'434 (population étrangère résidente permanente) ; 14'339 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

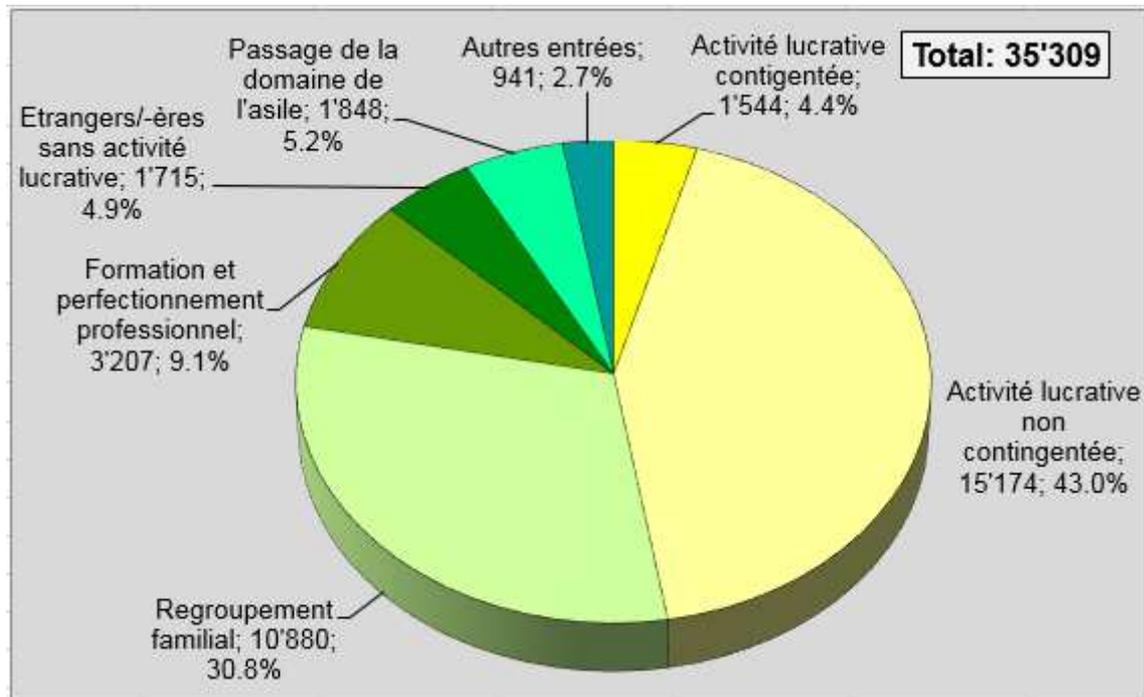
2.3. Solde migratoire⁴

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Total	7'031	4'239	-39.7	22'928	15'027	-34.5
UE-28/AELE	4'885	2'557	-47.7	15'990	9'850	-38.4
UE-17	3'710	1'801	-51.5	12'567	7'636	-39.2
UE-8	974	620	-36.4	2'870	1'753	-38.9
UE-2	192	120	-37.5	469	413	-11.9
Croatie	14	7	-50.0	81	33	-59.3
Ressortissants Etats tiers	2'147	1'682	-21.7	6'938	5'177	-25.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Total	1'369	294	-78.5	1'941	-2'778	-243.1
UE-28/AELE	883	-211	-123.9	1'449	-2'808	-293.8
UE-17	410	-528	-228.8	2'061	-1'648	-180.0
UE-8	289	229	-20.8	-565	-818	-44.8
UE-2	182	81	-55.5	-55	-303	-450.9
Croatie	9	5	-44.4	-2	-44	-2100.0
Ressortissants Etats tiers	486	505	3.9	492	30	-93.9

Source : SYMIC

⁴ Pour le terme solde migratoire se référer à la définition.

Immigration (afflux) en Suisse, par motifs d'immigration, janvier à mars 2016 (population étrangère résidente permanente)



Source : SYMIC

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Avril	4'682	4'475	- 4.4	5'085	4'731	- 6.9	7'782	7'193	-7.6
Mai	4'758	4'371	- 8.1	6'074	5'010	- 17.5	8'234	7'529	-8.6
Juin	4'351	4'635	+ 6.5	5'563	5'395	- 3.0	9'217	9'345	+ 1.4
Juillet	4'865	4'464	- 8.2	5'453	4'840	- 11.2	9'392	9'341	- 0.5
Août	4'385	4'218	- 3.8	3'525	3'420	- 2.9	6'901	6'792	- 1.6
Septembre	4'701	4'710	+ 0.2	3'553	3'608	+ 1.5	7'531	7'860	+ 4.4
Octobre	5'389	4'944	- 8.3	3'457	3'224	- 6.7	8'051	7'250	-9.9
Novembre	4'575	4'202	- 8.2	3'124	3'348	+ 7.2	6'076	6'740	+ 10.9
Décembre	3'652	3'282	- 10.1	5'204	6'251	+ 20.1	8'643	9'820	+ 13.6
Janvier	5'141	4'554	- 11.4	6'389	4'027	- 37.0	12'233	9'223	- 24.6
Février	4'615	4'643	+ 0.6	3'456	3'603	+ 4.3	6'951	6'635	- 4.5
Mars	4'459	3'538	- 20.7	3'697	2'983	- 19.3	6'762	6'426	- 5.0
Total	55'573	52'036	- 6.4	54'580	50'440	- 7.6	97'773	94'154	- 3.7

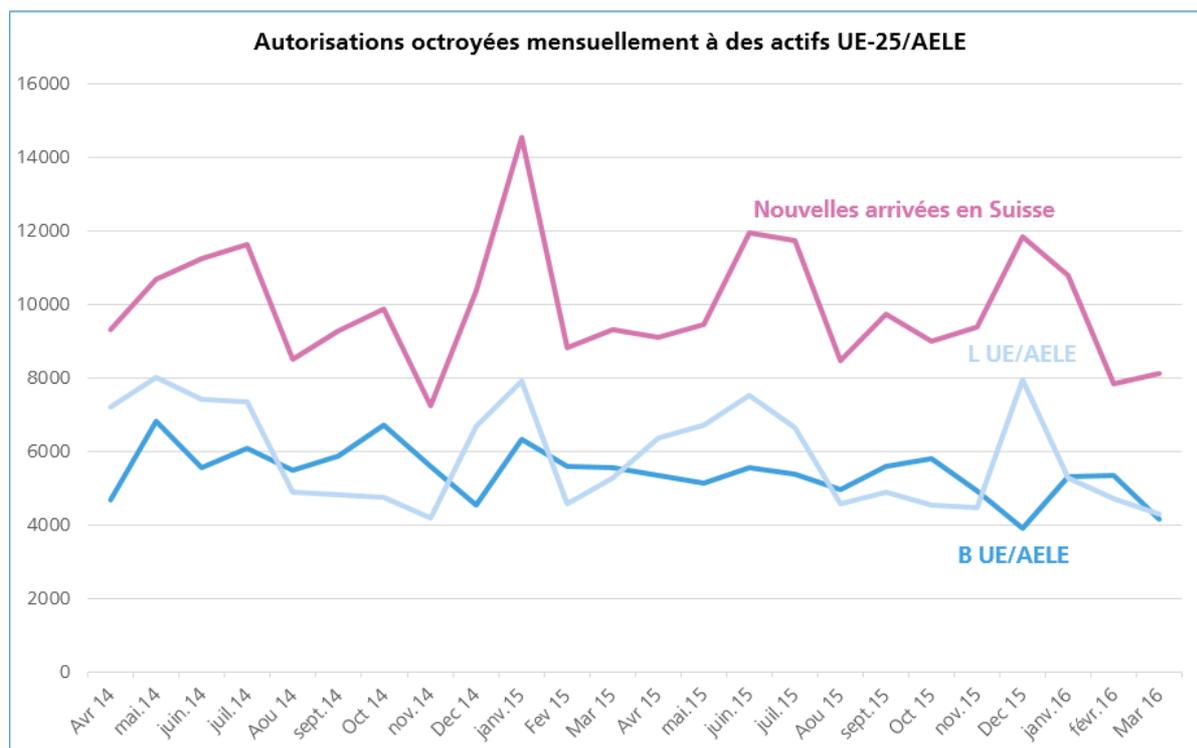
Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Avril	0	879	+ 100.0	2'098	1'615	- 23.0	1'504	1'893	+ 25.9
Mai	2'057	764	- 62.8	1'922	1'685	- 12.3	2'441	1'929	- 21.0
Juin	1'196	918	- 23.2	1'834	2'112	+ 15.2	1'999	2'582	+ 29.2
Juillet	1'211	918	- 24.2	1'877	1'795	- 4.4	2'214	2'395	+ 8.2
Août	1'083	739	- 31.8	1'347	1'148	- 14.8	1'602	1'664	+ 3.9
Septembre	1'164	862	- 25.9	1'262	1'283	+ 1.7	1'732	1'847	+ 6.6
Octobre	1'315	855	- 35.0	1'285	1'310	+ 1.9	1'805	1'741	- 3.5
Novembre	991	704	- 29.0	1'062	1'119	+ 5.4	1'157	1'377	+ 19.0
Décembre	893	619	- 30.7	1'477	1'684	+ 14.0	1'713	2'012	+ 17.5
Janvier	1'175	732	- 37.7	1'527	1'234	- 19.2	1'887	1'568	- 16.9
Février	982	707	- 28.0	1'097	1'105	+ 0.7	1'344	1'185	- 11.8
Mars	1'081	605	- 44.0	1'576	1'313	- 16.7	1'767	1'699	- 3.8
Total	13'148	9'302	- 29.3	18'364	17'403	- 5.2	21'165	21'892	+ 3.4

Source : SYMIC



3.3. Contingents UE-2

Contingents : période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016

Autorisations de séjour B Contingent total= 1 207 (par trimestre : 301)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 11 664 (par trimestre : 2 916)

Du 1^{er} mars 2016 au 31 mai 2016 (4^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent
Mars	794	413	6'048	5'616
Avril				
Mai				

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.4. Contingents Croatie

Le 1^{er} juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans un protocole additionnel. Jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole III, l'admission des ressortissants croates reste soumise à la LEtr. La Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates, à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 10 autorisations de séjour B et 8 autorisations de courte durée L ont été accordées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2014	2015	2016	2015	2016
Janvier	4'938	4'419	4'262	295'268	--
Février	3'977	3'889	3'984	295'268	--
Mars	5'333	4'301	4'892	295'268	--
Avril	5'483	5'223		298'280	
Mai	4'484	4'111		298'280	
Juin	4'789	5'159		298'280	
Juillet	5'517	4'687		300'571	
Août	4'503	4'264		300'571	
Septembre	5'228	4'757		300'571	
Octobre	5'785	4'981		304'117	
Novembre	4'956	4'863		304'117	
Décembre	4'020	4'720		304'117	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Mars 2015	Mars 2016	Différence	
			absolue	en %
Total général	739 730	710 066	- 29 664	- 4.0
Travailleurs	422 956	396 643	- 26 313	- 6.2
Indépendants	113 398	112 846	- 552	- 0.5
Travailleurs détachés	203 376	200 577	- 2 799	- 1.4

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	52 647	53 944	1 297	2.5
Travailleurs	23 450	22 155	- 1 295	- 5.5
Indépendants	9 295	9 808	513	5.5
Travailleurs détachés	19 902	21 981	2 079	10.4

Annonces par secteurs économiques

Total général	52 647	53 944	1 297	2.5
Agriculture	809	890	81	10.0
Industrie et artisanat	22 339	23 016	677	3.0
Services	29 499	30 038	539	1.8

Source : SYMIC

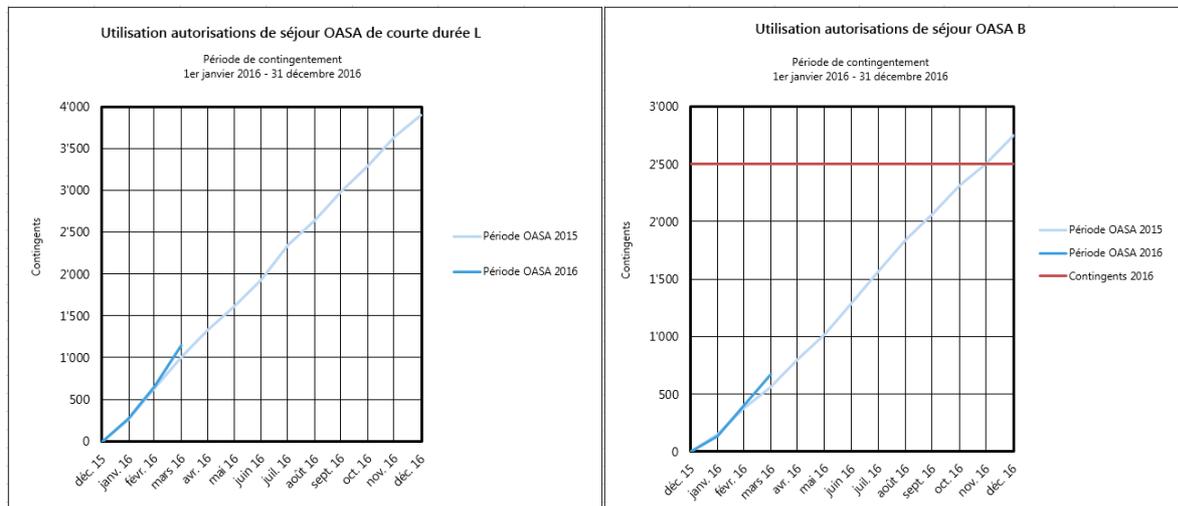
- Le nombre de personnes en provenance de l'UE-17/AELE nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a diminué d'avril 2015 à mars 2016 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de - 3.7% (- 3 619 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a augmenté de + 3.4% pendant cette période (+ 727 personnes) par rapport à l'année précédente.
- Contingents UE-2 : Pour le quatrième trimestre de contingentement, qui va de mars 2016 à mai 2016, 301 autorisations de séjour B et 2 916 autorisations de séjour de courte durée L sont disponibles. Le solde actuel des autorisations de séjour B s'élève à 413 et celui des autorisations de séjour de courte durée L à 5 616.
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de + 13.7% en mars 2016 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En mars 2016, 31 789 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté de + 8.9% (+ 2 592 annonces).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont diminué en mars 2016 par rapport au même mois de l'année précédente (- 5.5%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées
Janvier	258	272	152	133
Février	631	659	373	399
Mars	1'007	1'145	566	676
Avril	1'334		808	
Mai	1'618		1'026	
Juin	1'926		1'290	
Juillet	2'350		1'567	
Août	2'646		1'844	
Septembre	2'985		2'066	
Octobre	3'295		2'313	
Novembre	3'635		2'500	
Décembre	3'896		*2'749	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles (2 500) avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

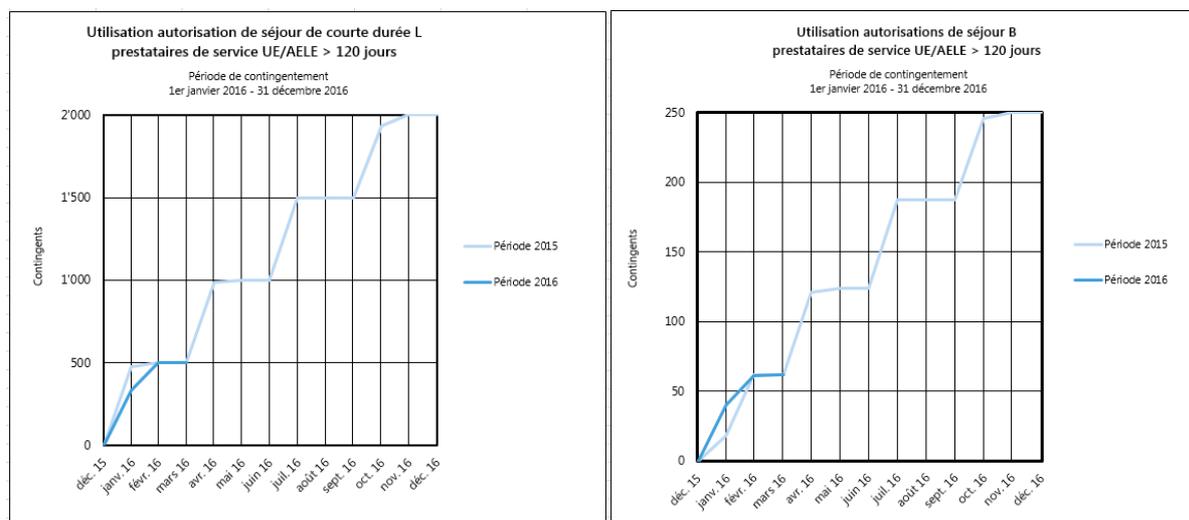


- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin mars 2016, à 29% des autorisations de séjour de courte durée L et 27% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées
Janvier	477	333	18	40
Février	500	500	62	61
Mars	500	500	62	500
Avril	986		121	
Mai	1'000		124	
Juin	1'000		124	
Juillet	1'500		187	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'934		246	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin mars 2016, à 25% des autorisations de séjour de courte durée L et à 25% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'608	4'988	-11.1	17'912	15'697	-12.4
Agriculture	240	205	-14.6	669	564	-15.7
Industrie et artisanat	1'163	935	-19.6	3'558	2'872	-19.3
Services	4'205	3'848	-8.5	13'685	12'263	-10.4
UE-17	4'498	4'094	-9.0	14'590	13'036	-10.7
Agriculture	95	90	-5.3	252	234	-7.1
Industrie et artisanat	922	771	-16.4	2'896	2'391	-17.4
Services	3'481	3'233	-7.1	11'442	10'411	-9.0
UE-8	955	758	-20.6	2'867	2'212	-22.8
Agriculture	122	92	-24.6	349	261	-25.2
Industrie et artisanat	218	138	-36.7	605	421	-30.4
Services	615	528	-14.1	1'913	1'530	-20.0
UE-2	132	117	-11.4	388	381	-1.8
Agriculture	23	23	0.0	67	69	3.0
Industrie et artisanat	19	22	15.8	47	47	0.0
Services	90	72	-20.0	274	265	-3.3
Croatie	11	6	-45.5	35	25	-28.6
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	2	0	-100.0	8	3	-62.5
Services	9	6	-33.3	27	22	-18.5

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a diminué pendant les mois de janvier à mars 2016 par rapport à la même période de l'année précédente dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, elle a également diminué dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'255	5'128	-2.4	20'402	16'970	-16.8
Agriculture	1'011	924	-8.6	1'653	1'533	-7.3
Industrie et artisanat	1'030	825	-19.9	2'581	2'300	-10.9
Services	3'214	3'379	5.1	16'168	13'137	-18.7
UE-17	3'448	3'321	-3.7	15'321	12'409	-19.0
Agriculture	275	211	-23.3	443	403	-9.0
Industrie et artisanat	887	726	-18.2	2'192	2'005	-8.5
Services	2'286	2'384	4.3	12'686	10'001	-21.2
UE-8	1'299	1'271	-2.2	3'622	3'208	-11.4
Agriculture	635	618	-2.7	1'031	945	-8.3
Industrie et artisanat	108	72	-33.3	274	214	-21.9
Services	556	581	4.5	2'317	2'049	-11.6
UE-2	485	500	3.1	1'390	1'247	-10.3
Agriculture	101	95	-5.9	178	185	3.9
Industrie et artisanat	25	22	-12.0	98	53	-45.9
Services	359	383	6.7	1'114	1'009	-9.4
Croatie	20	32	60.0	50	88	76.0
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	10	4	-60.0	16	25	56.3
Services	10	28	180.0	34	63	85.3

Source : SYMIC

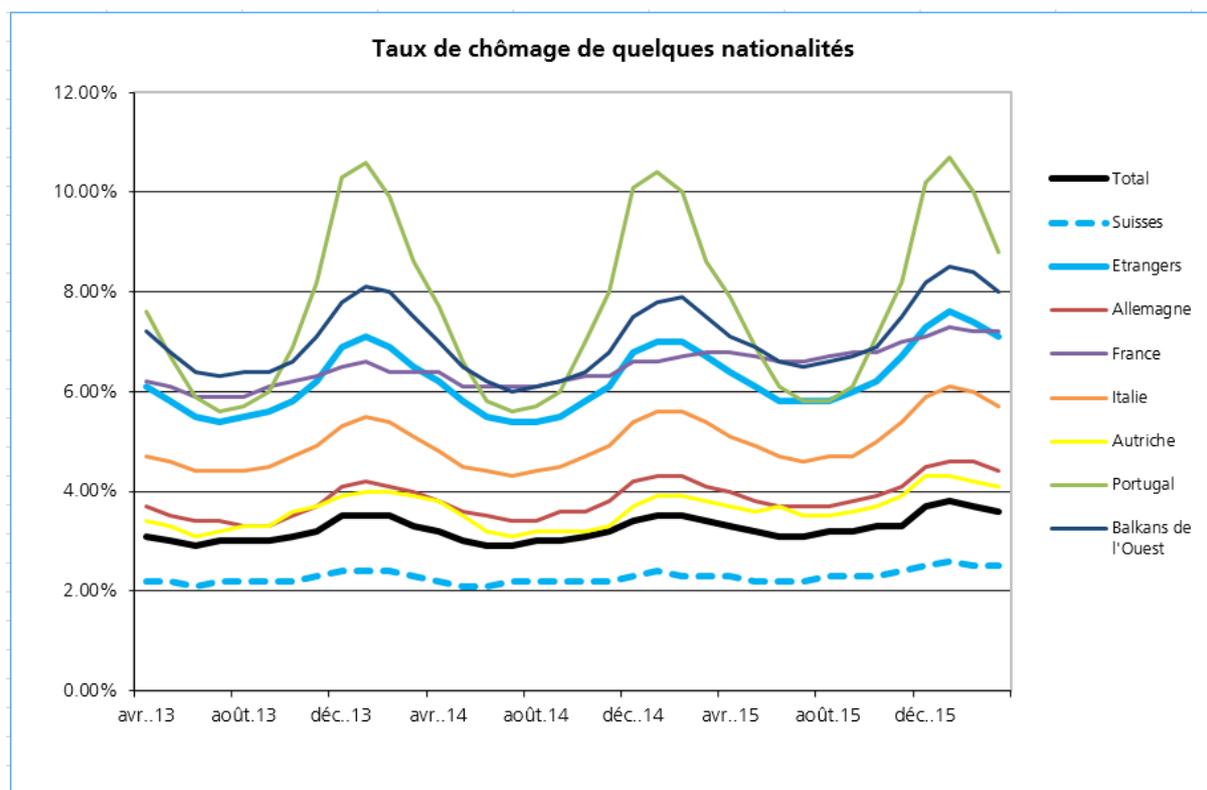
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en mars 2016

Population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'145
Restauration et hébergement	1'241
Agriculture	868
Santé et service vétérinaire	807
Construction	518

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Mars 2015	Mars 2016
Total	3.4%	3.6%
Etrangers	6.7%	7.1%
Suisses	2.3%	2.5%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	5	4	-20.0	17	17	0.0
Par suite de violence conjugale	1	0		2	3	50.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	4	4		15	14	-6.7
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	276	320	15.9	807	915	13.4
Sans papiers <i>a)</i>	19	36		72	155	115.3
Parent étranger d'un enfant suisse	15	8		36	30	-16.7
Intérêts publics majeurs	4	4		14	12	-14.3
Conversion de permis F ⁵ en permis B <i>b)</i>	160	215		461	530	15.0
Conversion de permis N ⁶ en permis B <i>c)</i>	5	11		28	32	14.3
Autres exceptions ⁷	73	46		196	156	-20.4
Total	281	324	15.3	824	932	13.1

Source : SYMIC

⁵ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁶ Permis N = requérants d'asile.

⁷ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁸ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à mars 2016
Somalie	87
Kosovo	85
Afghanistan	62
Bolivie	49
Sri Lanka	43
Chine	33
Irak	33
Erythrée	28
Serbie	26
Brésil	19
Autres	252
Total	717

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'909	3'333	-14.7	11'832	10'880	-8.0
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	771	734	-4.8	2'268	2'284	0.7
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'138	2'599	-17.2	9'564	8'596	-10.1

Source : SYMIC

⁸ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'909	3'333	-14.7	11'832	10'880	-8.0
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'186	1'721	-21.3	6'721	5'693	-15.3
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'723	1'612	-6.4	5'111	5'187	1.5

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier à mars 2016
Italie	1'110
Portugal	932
Allemagne	880
France	631
Kosovo	580
Macédoine	422
Espagne	416
Inde	348
Serbie	338
Brésil	314
Autres	4'909
Total	10'880

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Naturalisations	2'531	3'354	32.5	6'257	8'789	40.5
ordinaires	1'782	2'613	46.6	4'332	6'420	48.2
facilitées et réintégrations	749	741	-1.1	1'925	2'369	23.1

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %
Italie	281	447	59.1
Allemagne	406	446	9.9
Kosovo	248	347	39.9
Turquie	123	212	72.4
Portugal	148	208	40.5
Serbie	132	167	26.5
France	113	164	45.1
Macédoine	102	125	22.6
Bosnie et Herzégovine	77	121	57.1
Espagne	71	99	39.4

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2015	Mars 2016	Différence en %	Janvier à mars 2015	Janvier à mars 2016	Différence en %
Total	7'248	7'021	-3.1	18'101	20'950	15.7
octroyées de manière anticipée ⁹	227	243	7.0	644	725	12.6

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à mars 2016
Russie	81
Roumanie	55
Inde	50
Pologne	47
Chine	37

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour **lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse**, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'**octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C** constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 20'950 autorisations d'établissement C ont été octroyées en janvier à mars 2016, dont 725 (3,5%) de manière anticipée.

⁹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes

issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer. Les travailleurs ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).